

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-121

Séance du 13 septembre 2024

Date de convocation :

2 septembre 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Représentés : 3

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 13 septembre 2024 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Absents : Mr Maison (a donné pouvoir à Isabelle Monédière), Mr Martinie (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux), Mr Leclerc (a donné pouvoir à Jean-Pierre Broussolle)

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Modification des horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

A partir du 1^{er} octobre 2024, le Conseil Municipal fixe les heures d'ouverture de l'agence postale communale comme l'indique le tableau suivant :

- Mardi : 14h-16h30
- Mercredi : 14h-16h30
- Jeudi : 14h-16h30
- Vendredi : 14h-16h30
- Samedi : 10h-12h

Le Maire.
M. AUBOIROUX

